

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 février 2026
16 h**

**Séance tenue le jeudi 19 février 2026 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,

Soraya Martinez Ferrada, Dimitrios (Jim) Beis, John Belvedere, Christine Black, Alex Bottausci, Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de Michel Boudreault, Caroline Braun, Julie Brisebois, Jonathan Cha, Marc Doret, Heidi Ektvedt, Chantal Gagnon, Stephen Bouchard, représentant de la Ville de Kirkland en remplacement de Michel Gibson, Peter Malouf, Peter McQueen, Andréanne Moreau, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Julie-Pascale Provost, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Aref Salem, Michael Stern, Martin St-Jean, Anne St-Laurent, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Tanya Toledano et David Tordjman

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Alan DeSousa

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice
Nathalie Deret, Agente de recherche

Le président d'assemblée, Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération, adresse ses sincères condoléances au nom de l'assemblée aux familles et aux proches des victimes de la tragédie survenue à Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique. Puis, il invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Par la suite, M. Pelletier s'exprime sur la semaine de la persévérance scolaire. Il indique que la réussite des jeunes est le résultat d'un effort collectif et salue, entre autres, l'engagement du personnel scolaire, les parents, les proches et toutes les personnes qui encouragent et rassurent les jeunes. Il félicite les jeunes qui persévèrent malgré tout et les invite à continuer. Le président d'assemblée souligne également la journée internationale des droits des femmes au mois de mars. Il conclut en affirmant qu'être en position politique appelle à plus de justice et de liberté et à reconnaître les inégalités, les briser et faire avancer l'égalité partout.

Le président d'assemblée remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 06, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser ses questions.

1
Question de :
 Susan Stacho

Peut-on compter sur l'Administration afin de s'efforcer à réaliser cette vision pour le Grand Parc de l'Ouest? / Est-ce que l'Administration envisage une option d'échange de terrain, selon l'inventaire des bâtiments et des terrains appartenant à la Ville de Montréal?

Réponse de :
 Gabrielle Rousseau-Bélanger

À 16 h 10, le président d'assemblée fait la lecture de trois questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de :
 Sylvie Martel

Pourquoi j'ai une augmentation de plus de 10% pour mes taxes municipales tandis que l'on nous avait dit que le taux d'augmentation était de 5,6%. Merci

Réponse de :
 Claude Pinard

Question de :
 Michel Planté

Réponse de :
 Dimitrios (Jim) Beis

En tournant vers l'Est sur Pfds. à partir De Jacques Bizard, le feu jaune se presse d'allumer au coin St-Pierre, on attend et attend après que les deux voitures direction Nord eurent traverser, on part, un autre feu jaune nous attend. Nous voilà au coin de l'Aréna. On attend et attend, aucune voiture ne traverse, il y a rarement foule à cet endroit. On repart, on roule au prochain sur un feu Vert, c'est rare. Quelle est la logique dans cette signalisation qui nous oblige à polluer inutilement. Un exemple parmi tant d'autres. Quand on accélère, au départ, on pollue encore plus. Pourquoi ne pas installer des feux programmés et synchronisés, à 40km/hre. par exemple, mais pour l'ensemble du territoire de la ville...c'est quand la revision de la gestion des feux de circulation? On m'a dit qu'il y a des capteurs de mouvement qui gèrent les feux. Si aucun véhicule n'attend à l'intersection, pourquoi imposer un feu rouge? Nota; Ile Biz. manquant à question 8.

Question de :
 Normand Tétrault

Réponse de :
 Maude Théroux-Séguin

Existe-t'il une étude qui a démontré la pertinence d'avoir une piste cyclable sur 4 rues sur 6 rues consécutives entre Sauvé et Gouin, soit sur Sauriol, Prieur, Henri-Bourassa et Gouin dont les 3 dernières sont consécutives. Est-ce que ces pistes cyclables feront l'objet d'une étude dans le cadre de l'analyse du réseau cyclable annoncé.

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 16 h 16. Il remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 16, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 16, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG26 0086

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 février 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG26 0087

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2026, à 9 h 30

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue 29 janvier 2026 à 9 h 30, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 février 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG26 0088

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 janvier 2026, à 16 h

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue 29 janvier 2026 à 16 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 février 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 17, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1^{er} au 31 janvier 2026.
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2026.
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 17, le président d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 17, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 17, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 17,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0089

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 \$, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis d'information à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0160;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 \$, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval (avant et après les travaux), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Imprime-Emploi (CG24 0062);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des ressources humaines et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259554001

CG26 0090

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0165;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198);

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1269563001

CG26 0091

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 \$, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0164;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 \$, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1267104001

CG26 0092

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0179;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 099 471,85 \$, taxes incluses, pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202);
- 2- d'autoriser une dépense de 164 920,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255517001

CG26 0093

Exercer l'option de prolongation de cinq ans et autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0183;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de cinq ans et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 297 584,82 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd (CG21 0069);
- 2- d'autoriser une dépense de 859 516,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259474001

À 16 h 20,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0094

Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 730 971,08 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0158;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2028 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 602 751 \$, sans taxes, conformément à son offre de service, en date du 31 octobre 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 137,55 \$, sans taxes, à titre de budget de contingence;
- 3- d'autoriser une dépense de 48 082,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Nature-Action Québec inc.;
- 5- d'approuver un projet de convention à cette fin;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1250352001

CG26 0095

Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0167;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Innotex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 873,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21238;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Innotex inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1253838014

CG26 0096

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0178;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre (GES) de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 055 470,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15952;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 320,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 52 773,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tuyauterie Expert inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1255468004

CG26 0097

Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0173;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre (GES) de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 087 981,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15951;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 197,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 399,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe M.E.A.S. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1255468003

CG26 0098

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 \$ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0181;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à la Société du Parc Jean-Drapeau, un contrat de gré à gré pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour une somme de 125 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention de service entre la Ville Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1256549006

À 16 h 21,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0099

Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 326 712,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0186;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Merkur Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 326 712,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21192;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1267684001

CG26 0100

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0198;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM), à Mission Old Brewery pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 2801 rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Mission Old Brewery, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 5- d'autoriser une affectation, au Service de l'habitation, de 500 000 \$, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 6- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2026 pour un montant de 500 000 \$, provenant du volet abordable du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1269286001

CG26 0101

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loïselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 080 534,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soums)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0161;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour le lot 1 et le lot 4, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Sanexen Services Environnementaux inc.	Lot 1 : Zone 1 - AB	594 305,78 \$
Loiselle inc.	Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur	1 214 854,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 271 374,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc. et de Loiselle inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1258365001

CG26 0102

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings Itée et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0162;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle (EPI), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21164;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Canadian Bearings ltd	2	242 853,36 \$
Canadian Bearings ltd	3	329 596,06 \$
Acklands-Grainger inc.	4	266 634,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 125 862,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Canadian Bearings ltd et d'Acklands-Grainger inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1255588002

CG26 0103

Conclure des ententes-cadres avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0166;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20983;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 \$
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 \$
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 430 081,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1265593003

À 16 h 23,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0104

Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0168;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Goodfellow inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, du bois de sapin Douglas, pour une somme maximale de 192 588,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21205;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 888,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Goodfellow inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265593004

CG26 0105

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron Itée et TELUS Communications inc., pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0180;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec Vidéotron Itée et TELUS Communications inc., lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services de transmission de données cellulaires, de support et de services professionnels, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21133;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Vidéotron Itée	Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels	3 954 307,58 \$
TELUS Communications inc.	Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)	943 071,28 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vidéotron Itée et TELUS Communications inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1257684004

CG26 0106

Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 517 387,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0182;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21074;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1258528001

CG26 0107

Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada Itée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0163;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada Itée, pour la fourniture, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1269563002

CG26 0108

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25; LQ 2021, c. 25)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0197;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et les Amis de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25; LQ 2021, c. 25).

Adopté à l'unanimité.

20.20 1252705002

À 16 h 25,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0109

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0204;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640).

Adopté à l'unanimité.

20.21 1255613001

CG26 0110

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de trois ans - Dépense totale de 2 291 231,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0227;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 291 231,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21116;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1255671001

CG26 0111

Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0229;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 612 867 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15965;
- 2- d'autoriser une dépense de 241 930,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 643,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Oslo Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1260088001

CG26 0112

Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0230;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Gagné & Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 492 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15980;
- 2- d'autoriser une dépense de 298 417,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 149 208,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gagné & Roy inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1256498004

CG26 0113

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0241;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1260416001

À 16 h 26,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0114

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0228;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20885;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	Lot 1 - Division Centre	5 032 652,36 \$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	Lot 2 - Division Est	2 917 579,50 \$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	Lot 3 - Division Sud	3 461 061,96 \$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	Lot 4 - Division Ouest	1 872 567,60 \$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	Lot 5 - Parc de réserve	298 275,62 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 716 427,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Autos (1987) Ltée;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1255593011

CG26 0115

Approuver l'avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 \$, majorant ainsi de 137 000 \$ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 \$, réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0238;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'Avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 \$, majorant ainsi de 137 000 \$ la valeur de l'Entente;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 \$, réparti entre 2026 et 2027, équivalant au montant de la subvention attendue selon les informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1267956001

CG26 0116

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1^{er} février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0237;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1^{er} février 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1265323005

CG26 0117

Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0231;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à CRÉO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268);
- 2- d'autoriser un paiement de 45 921,02 \$, taxes incluses, à CRÉO inc., pour couvrir les coûts des services déjà rendus;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1269442002

CG26 0118

Résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché à compter du 1^{er} mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0242;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, à compter du 1^{er} mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1266898002

À 16 h 29,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0119

Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0244;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1259271002

CG26 0120

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux / Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 \$ / Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0243;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux;
- 2 - d'autoriser un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 \$;
- 3 - d'approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1266898001

30 – Administration et finances

À 16 h 30, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 30,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0121

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0205;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1258161001

CG26 0122

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0247;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1255449005

CG26 0123

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0249;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1269641002

CG26 0124

Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E 20.001)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0257;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'approuver les crédits et sources de financement associés, conditionnellement à l'approbation d'un dossier à cet effet;
- 3 - de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E 20.001), les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1258047002

CG26 0125

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 \$, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 \$ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 \$) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0253;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 \$, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 \$ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 \$) payable avant l'échéance du 20 février 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1263302001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 32, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG26 0126

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 \$, afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1250525001

CG26 0127

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1257900004

CG26 0128

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro RCG 25-015 modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1255687005

CG26 0129

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1265317001

CG26 0130

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24-036)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle indépendantes de moins de 3000 places (RCG 24 036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1269632001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 34, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

CG26 0131

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 par sa résolution CG26 0072;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026 par sa résolution CG26 0072;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0109;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1259131001

Règlement RCG 26-005

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 34, le président d'assemblée, Denis Pelletier, appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 16 h 34,

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG26 0132

Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0251;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259248010

CG26 0133

Nommer Dimitrios (Jim) Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0254;

Il est proposé par Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, en remplacement de Daphney Colin.
- 2 - de remercier Daphney Colin pour sa contribution au conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1255326010

À 16 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

Denis Pelletier
PRÉSIDENT

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE